



Jai deux enfants mon ami peut il me laisser sans rien

Par **jenny123**, le **12/08/2009** à **00:17**

Bonjour,voila avec mon compagon sa ne va plus et je souhaite la separation nous avons deux enfants de 2ans et 4mois jaurai voulu savoir si il peut me laisser sans rien avec les enfants ai je le droit de quitter le logement avec mes enfants si il veux pas me laisser celui ci.je vous remerci de votre reponse

Par **jeetendra**, le **12/08/2009** à **11:34**

[fluo]UDAF du Lot-et-Garonne[/fluo]
7, rue Roger-Johan
47006 AGEN Cedex
Tél. : 05 53 69 37 37
Fax : 05 53 69 37 85
E-mail : udaf47.institution@udaf47.asso.fr
Site Internet : <http://www.udaf47.fr>
Bonjour, contactez cette Association (Udaf) à Agen, ils vous renseigneront et vous aideront dans vos démarches, vous avez droit à une pension alimentaire pour vos deux enfants, contactez également votre Caisse d'allocation familiale, une assistante sociale, courage à vous, bonne journée

Par **fif64**, le **13/08/2009** à **14:55**

Vous dites compagon..Etes vous marié ? Et est ce que vos enfants sont les siens ?
Si vous êtes mariés, vous aurez droit à une prestation compensatoire.
Si vous êtes juste concubins, mais que ces enfants sont les siens, il doit les assumer au moins financièrement, sinon c'est de l'abandon de famille.
Si vous êtes juste concubins et que ce ne sont pas ses

enfants, il ne vous doit rien.